



Arrêté temporaire n°26-AT-0072
Portant réglementation du stationnement et de la circulation

LA CANTINIERE

Le Maire de Sèvremont,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-10,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU la demande en date du 11/06/2026 émise par GARCZYNSKI TRAPLOIR VENDEE demeurant 11 rue de Longrais Parc Polaris 85110 CHANTONNAY représentée par Monsieur Adrien GIRAUD aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation,

CONSIDÉRANT que des travaux sur réseaux ou ouvrages d'éclairage public rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 17/06/2026 au 26/06/2026 à LA CANTINIERE,

ARRÊTE

Article 1

À compter du 17/06/2026 et jusqu'au 26/06/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent à LA CANTINIERE :

- La circulation est alternée par B15+C18 et K10 ;
- Le dépassement des véhicules, autres que les deux-roues, est interdit ;
- Le stationnement des véhicules est interdit. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, GARCZYNSKI TRAPLOIR VENDEE.

Article 3

Le Maire de Sèvremont est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 12 juin 2026

Le Maire de Sèvremont

Jean-Louis ROY

DIFFUSION:

- GARCZYNSKI TRAPLOIR VENDEE
- Le Maire de Sèvremont
- HERVOUET France
- SOVETOIRS
- Gendarmerie Pouzauges
- Poste Pouzauges
- SCOM 85
- Car du Bocage

- *Transport scolaire Pouzauges*

ANNEXES:

DEMANDE D'ARRETE DE CIRCULATION

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports	Demande d'arrêté de police de la circulation Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1 Gestionnaires des réseaux routiers	 N° 14024*01
---	--	--

Le demandeur			
Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒			
Nom : GIRAUD Prénom : Adrien			
Dénomination : Garczynski Traploir Vendée Représenté par :			
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 11 Rue de Longrais - Parc Polaris			
Code postal 85110 Localité : CHANTONNAY Pays : FRANCE			
Téléphone 0786507854 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Courriel : recepisse-da-dpv@dictservices.fr			
Si le bénéficiaire est différent du demandeur			
Nom : Garczynski Traploir Vendée Prénom : GIRAUD Adrien			
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 11 Rue de Longrais - Parc Polaris			
Code postal 85110 Localité : CHANTONNAY Pays : FRANCE			
Téléphone 0786507854 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Courriel : recepisse-da-dpv@dictservices.fr			

Localisation du site concerné par la demande			
Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°			
Hors agglomération ☒ En agglomération ☐			
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +			
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : la Cantinière,			
Code postal 85700 Localité : Sèvremont			

Nature et date des travaux	
Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence :	
Description des travaux : Réalisation de terrassement pour réseau électrique et changement de câble aérien électrique	
Date prévue de début des travaux : 17/06/2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 10	

Réglementation souhaitée			
Durée de la réglementation (en jours calendaires) 10 Date de début de réglementation 17/06/2026			
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐			
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐			
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐			
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☒			
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☒			
Restriction de chaussée :			
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue			
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)			

Interdiction de :**Circuler**Véhicules légers ☐poids lourds ☐**Stationner**véhicules légers ☒poids lourds ☒**Dépasser**véhicules légers ☒poids lourds ☒

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

Alternat B15/C18

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : Chantonnay

Le :11/06/2026

Nom : GIRAUD Prénom : ADRIEN Qualité :



Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">-0.837731 46.839102 -0.83819 46.8374 -0.840422 46.837451 -0.840454 46.838618 -0.840454 46.839073 -0.838362 46.839081 -0.837708 46.839191 -0.837719 46.839148 -0.834139 46.839372 -0.834135 46.839382 -0.834089 46.839375 -0.830219 46.839616 -0.833948 46.839354 -0.833738 46.839323 -0.834242 46.837672 -0.834768 46.837804 -0.834152 46.83934 -0.837729 46.839088 -0.837731 46.839102</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>